

Bureau Fédéral

26/08/2023



Fautes techniques

Proposition de modifications réglementaires pour la saison 2023/2024

Objectif : éviter tout risque de confusion dans l'application de la procédure relative au cumul de 3 fautes techniques

1. Délai de 48h

Rédaction au 03/08/2023	Modification proposée
« Le déclenchement de l'alerte générée par le logiciel FBI, paramètrera automatiquement la procédure réglementairement prévue qui sera déclenchée à l'expiration d'un délai de 48 heures à compter de l'enregistrement de la faute (voir infra). » « Ces observations et/ou cette demande de convocation à comparaître devront être adressées à la commission compétente dans les 48 heures suivant la rencontre au cours de laquelle la 3ème faute technique (Q1) ou la faute disqualifiante sans rapport a été notifiée. »	« L'alerte générée par le logiciel FBI, paramètrera automatiquement la procédure réglementairement prévue qui sera déclenchée à l'expiration d'un délai de 48 heures à compter de l'enregistrement de la faute (voir infra). » « Ces observations et/ou cette demande de convocation à comparaître devront être adressées à la commission <i>compétente</i> dans les 48 heures suivant <i>l'enregistrement de la 3ème faute technique (G1) ou la faute disqualifiante sans rapport sur FBI.</i> »

Fautes techniques

Proposition de modifications règlementaires pour la saison 2023/2024

2. Substitution de peines

Rédaction au 03/08/2023

Modification proposée

- Supprimer U13 et U15
- Ajouter la disposition suivante :
« **La substitution n'est accessible qu'aux licenciés à partir des catégories U17M et U18F** »

	Désignations
Joueur de Championnat de France (LFB / LF2 / N1-2-3) et qualificatif :	sur 2 rencontres de U13 ou U15 Ligue
Entraîneur (et adjoint) de Championnat de France (LFB / LF2 / N1-2-3) et qualificatif	sur 2 rencontres du plus bas niveau de compétition SENIOR départementale soumis à désignation
Joueur sénior et entraîneur (et adjoint) de niveau Régional 2 et en dessous	sur 2 rencontres du plus bas niveau de compétition SENIOR départementale soumis à désignation
Joueur U13 / U15 / U17 / U18 / U20 tous niveaux	sur 2 rencontres du plus bas niveau de compétition JEUNE départementale soumis à désignation (pas de désignation sur une catégorie supérieure à celle du sanctionné)

Fautes techniques

Propositions de la campagne d'informations pour la saison 2023/2024

- Pour les clubs, rendez-vous FFBB du lundi 11 septembre
- Pour les CD et les LR: rendez-vous FFBB du lundi 18 septembre
- Pour les officiels:

Information dans le cadre des différents stages de recyclage de début de saison

Note à destination des LR, CD, CTS, DTR et CTO/CTA (pour relais supplémentaire aux CRO et CDO).

Proposition de désignation des licenciés sanctionnables au titre du cumul des fautes techniques

Typologie du licencié	Ordre des compétitions sur lesquelles le licencié sanctionné sera désigné	
	Il est impératif que la compétition sur laquelle le licencié est désigné soit :	
	- A désignation d'arbitres - Avec e-Marque	
Joueur de Championnat de France (LFB / LF2 / N1-2-3) et qualificatif :	1.	Rencontres U13 ou U15 Ligue
	2.	Rencontres U17F, U18M ou U20 Ligue
	3.	Rencontres de championnat départemental Senior
Entraîneur (et adjoint) de Championnat de France (LFB / LF2 / N1-2-3) et qualificatif	1.	Rencontres U13 ou U15 Ligue
	2.	Rencontres U17F, U18M ou U20 Ligue
	3.	Rencontres de championnat départemental Senior
Joueur sénior et entraîneur (et adjoint) de niveau Régional 2 et en dessous	1.	Rencontres U13 ou U15 Département
	2.	Rencontres U13 ou U15 Ligue
	3.	Rencontres de championnat départemental Senior
Joueur de catégorie d'âge à partir de U16	1.	Rencontres U13 ou U15 Département
	2.	Rencontres U13 ou U15 Ligue



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 rue du Château des Rentiers - 75013 Paris
Tél. 01 53 94 25 00 - www.ffbb.com

